

ce que vous nous présentez comme le mouvement général du commerce de la France, on compte les tonnes en transit, et qu'on les compte deux fois, à l'entrée, à la sortie? C'est chose inouï, des comptes pareils! (Bruit.)

M. le ministre du Commerce. On a toujours procédé ainsi.

M. Pouyer-Quertier. Voici quatre ans que j'use mes forces à demander aux douanes de faire des comptes exacts. Ce sont là des énormités. Comment voulez-vous que le Gouvernement puisse trouver dans ces chiffres des indications sûres et justes? Faites donc en sorte que les ministres ne puissent pas s'y méprendre et ne viennent pas évaluer de bonne foi à 2 milliards 132 millions, ce qui fait à peine 4 ou 5 million. Faites donc que ce compte du commerce général soit une chose sérieuse. (Mouvements divers.)

Je vous en conjure, ne jetez pas dans le commerce des renseignements, des tableaux qui ne peuvent que le tromper. On lui dit, à notre commerce, qu'il y a un mouvement de deux milliards. Mais, répond-il, c'est bien extraordinaire, nous ne faisons rien! Il n'y a pas d'affaires, et il y a des milliards! C'est que 1.5 milliards ne sont pas sur le marché; ils sont sur les tableaux. (Rire et bruit.)

Je remercie M. le ministre de m'avoir donné l'occasion de discuter ces chiffres du commerce général. Je démontrerai que, pour le commerce spécial, les erreurs ne sont ni moins nombreuses ni moins grosses.

M. le ministre du Commerce. Mais encore une fois on a toujours fait les comptes ainsi!

M. Pouyer-Quertier. Alors, réformez votre comptabilité, elle vous trompe, et cela d'autant plus que le commerce augmente davantage. Quand elle s'appliquait à des centaines de mille francs, on ne se trompait que de quelques centaines de mille francs. Maintenant qu'il s'agit de milliards, il y a des milliards d'erreur.

Je vous avais bien dit hier que je soulèverais des milliards, eh bien, les voilà soulevés: vous voyez que je tiens parole. (Mouvements divers.)

En 1860, le Gouvernement nous avait promis des dégrèvements; ici j'arrive à une question beaucoup plus grave.

Que s'est-il passé depuis lors? Le Gouvernement dira que, tout ayant augmenté, les impôts doivent aussi avoir augmenté; que la vie est plus chère et que par conséquent les produits doivent être plus élevés.

Mais il y a une chose qui pèse lourdement sur l'industrie: c'est la conscription. Je ne me plains pas de la conscription: je sais que l'armée est indispensable à la grandeur et à la sécurité du pays; mais, dans nos ateliers et dans nos campagnes, je voudrais que vous pussiez voir ce qui se passe au moment de la conscription. Les hommes qu'on enlève à nos ateliers et à nos fermes sont les plus vigoureux, les plus habiles; et on nous les enlève pour cinq, six, sept et huit ans!

Où, cela est nécessaire, je le sais; mais il y a là pour nous un élément considérable d'infériorité, dont il faut tenir compte. En Angleterre, où l'armée compte au plus 125,000 volontaires qui font de cela leur métier, la population ouvrière n'est pas ainsi écrimée. Et croyez-vous que l'homme qui a été pendant sept ans enlevé à l'atelier ou aux champs y revienne ensuite avec la même aptitude? C'est un bon ouvrier perdu.

On a dit qu'autrefois un bon ouvrier pouvait devenir patron. Aujourd'hui c'est impossible! Avec l'énorme quantité de capitaux que réclament les affaires, celui qui n'a que quelques économies réalisées sur ses salaires ne peut plus espérer devenir un jour chef d'industrie.

Encore une fois, la conscription est une charge indispensable pour la sécurité du pays, je ne l'oublie ni ne la méconnais, mais enfin c'est une charge lourde, et dont il faut tenir compte quand vous voulez établir des comparaisons avec l'Angleterre. (C'est vrai!)

J'arrive maintenant à la situation budgétaire. En 1853, le budget était de 1,523 millions.

En 1860, c'est-à-dire à l'époque du traité de commerce, le budget était de 1,800 millions. Depuis cette époque, la moyenne n'a pas été au-dessous de 2 milliards 230 millions. Vous êtes arrivés en 1858 à 2 milliards 300 millions. Et dans ce chiffre je ne comprends pas l'emprunt de 440 millions, dont une faible part seulement doit payer des dépenses productives, c'est-à-dire des dépenses de travaux publics.

Mais ces budgets mêmes qui subissent une progression croissante et qui finalement se chiffrent par une somme de 2 milliards 300 millions, payés en définitive par le pays, est-ce qu'ils contiennent rien des budgets des communes, des octrois, des prestations dont le total s'élève à 462 millions pour 1862? Depuis 1862, le tableau n'en a pas été fait, et je le regrette.

Dans tous les cas, quand on sait combien les impôts des grandes villes ont augmenté dans ces dernières années, on ne peut admettre que le chiffre soit resté le même. J'ai donc le droit de porter le total général à 2 milliards 7 ou 800 millions, puisque le budget de l'Etat accuse déjà 2 milliards 300 millions; le reste est pour les dépenses dissimulées, c'est-à-dire les dépenses que payent les habitants des grandes villes sans le savoir: par exemple l'éclairage au gaz, qui leur coûte fort cher en raison du monopole que ces villes concèdent aux compagnies.

En regard des budgets, je vais mettre les chiffres des dépenses productives depuis 1860. En 1854, le ministre du Commerce avait à sa disposition 78 millions; en 1855, il avait 95 millions; puis 53 mil-

lions; puis 31 millions en 1859. Nous voilà arrivés à l'époque du traité de commerce, alors qu'on promet les grands travaux, l'amélioration des rivières, des canaux, de chemins de fer, etc.

En 1860, il y a à la disposition du ministre 30 millions, sur un budget de 1,800 millions; en 1865, 65 millions, en comptant les 35 millions que vous avez dû ajouter pour les compagnies de chemins de fer, sur un budget de 2 milliards 200 millions. Je ne parle pas des autres services, trop faiblement dotés, comme par exemple le ministère de l'Instruction publique. Et cependant on aimerait à voir ce budget-là s'augmenter, de préférence à celui de la guerre. (Très-bien! très-bien! sur quelques bancs.)

Où, je serais heureux si les augmentations étaient attribuées à l'Instruction publique et aux travaux publics, au lieu de voir les montages d'or qu'on nous enlève. Et pourquoi? Parce que les résultats du traité de commerce n'ont pas répondu à ce que vous attendiez!

Elle ne s'est pas faite, en effet, cette fusion des peuples qu'on nous promettait. Malheureusement, chaque peuple vivra encore longtemps isolé en Europe. Mais puisque l'étranger nous oblige à nous maintenir sur un pied si onéreux, au moins faudrait-il protéger aussi contre lui notre industrie! (Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.)

Savez-vous quelle est la situation de l'Angleterre depuis 1860?

Durant cette période que s'est-il passé en Angleterre? L'Angleterre, a, pendant ce temps, non-seulement réduit son budget de 4 millions de livres sterling, c'est-à-dire de 100 millions de francs, mais tandis qu'on disait que tout était plus cher, elle affectait aux mêmes services des dotations moindres; de plus, en 1864, lors de la réforme de M. Gladstone, on a dégrévé tous les articles nécessaires à la consommation, les vins, le thé; l'impôt a été diminué de la moitié; on a réduit encore le budget de 250 millions. On a dégrévé la dette publique qui est si considérable puisqu'elle s'élève à 18 milliards, et cela non pas par un amortissement fictif comme cela se pratique malheureusement chez nous, mais par un amortissement réel, en détruisant les titres.

Eh bien, pendant que l'Angleterre diminuait l'impôt de l'enregistrement, l'impôt du timbre; le timbre a été porté de 35 à 50 centimes, ce qui fait 25 millions par an. En 1860, on avait dégrévé le sucre; en 1864, on a dû regrever cette matière dans la consommation est le véritable thermomètre du bien-être parmi les populations; or, on consomme moins de sucre aujourd'hui qu'avant le traité de commerce. L'accroissement des revenus vient donc de l'augmentation des charges. Enfin, n'avons-nous pas augmenté notre dette publique de 2 milliards 700 millions? N'alloions-nous pas l'augmenter encore de 440 millions? N'avons-nous pas vu disparaître, dans un budget, les 157 millions obtenus par cette malheureuse conversion des rentes contre laquelle je me félicite d'avoir voté?

C'est aussi sur les consommateurs qu'ont pesé les augmentations de l'effectif de notre armée, les expéditions à l'étranger, les garanties que vous avez accordées aux chemins de fer dans le but de les encourager. Ah! c'est ici que je pourrais faire un tableau bien triste des gaspillages et des agotages auxquels ont donné lieu ces entreprises hasardeuses. Ces chemins de fer nous coûtent cher, messieurs!

Les capitaux ont été retirés des mains de nos agriculteurs pour créer des chemins de fer à l'étranger, en Italie, en Espagne, en Autriche, en Russie, pour être convertis en papiers sans valeur: rappelez-vous seulement ce malheureux Victor-Emmanuel (On rit), qui en est encore à payer ses obligations de 1853, et dont les actionnaires n'ont rien vu depuis qu'il existe! Toutes ces spéculations ont enlevé l'argent de nos campagnes. L'ont emporté à la Bourse pour le changer en titres qui ne produisent rien, ne valent rien.

M. Léopold Javal. Ce n'est pas la faute du traité de commerce.

M. Pouyer-Quertier. Mais qui donc, je vous le demande, qui donc a inspiré le traité de commerce, si ce sont les hommes qui professent et pratiquent les doctrines, les spéculations dont je viens de parler et qui ont pesé sur le Gouvernement pour l'entraîner dans cette voie? (Approbation sur plusieurs bancs. — Réclamations sur d'autres.)

Ce n'est pas tout, messieurs, voyez ce qui se passe dans nos grandes villes. Certes de belles et grandes choses y ont été faites, mais on y trouve aussi beaucoup de conceptions et de constructions nouvelles dont on eût pu se passer sans compromettre la sécurité ni la salubrité. Lorsqu'on voit ici, par exemple, à Paris, détruire dans de riches quartiers des hôtels magnifiques à peine construits, on ne peut s'empêcher de penser que ces valeurs auraient été conservées si on n'avait pas été poussé par un besoin de spéculation à outrance; les loyers ne seraient pas devenus si onéreux pour le producteur et le consommateur; on aurait évité de grandes fautes.

Je suis convaincu que les négociateurs du traité de commerce avaient en l'intention d'établir l'égalité dans les conditions de concurrence entre la France et l'Angleterre; mais que s'est-il passé en réalité? L'Angleterre a pu diminuer ses charges, ses impôts; elle n'a pas eu un soldat de plus qu'en 1860, elle a conservé, elle a agrandi sa richesse et sa puissance sur tous les points du globe. En pouvons-nous dire autant? Il y a maintenant, au point de vue de la charge des impôts, 1 milliard de différence entre nous et l'Angleterre.

M. de Lavenay, président de la section

des finances au conseil d'Etat. Vous savez bien que l'impôt par tête en Angleterre est d'un tiers plus élevé qu'en France.

M. Pouyer-Quertier. Voulez-vous que je fasse le calcul de cet impôt? Je l'évite, ce calcul, au point de vue politique, mais, avec les chiffres que j'ai donnés, tout le monde peut le faire. Faites-le et vous verrez qu'en Angleterre on paye moins par tête qu'en France.

De plus, le revenu en Angleterre est de 50 0/0 plus élevé que chez nous. Par conséquent, si l'impôt par tête en France est le même qu'en Angleterre, l'impôt anglais est plus doux en regard au revenu. Ah! monsieur le ministre du Commerce, vous pouvez connaître l'Angleterre à Paris; moi, je connais l'Angleterre en Angleterre.

La différence des charges entre les deux pays étant d'un milliard, ce milliard pèse lourdement sur le consommateur français et sur le producteur français, car je voudrais bien savoir comment on séparera les intérêts des consommateurs et des producteurs, je voudrais bien savoir ce que c'est qu'un consommateur qui ne produit pas!

Tous les hommes produisent, c'est la loi de la nature. Sous quelque forme que ce soit, l'industrie française est intimement liée par ses intérêts aux intérêts des consommateurs, et le jour où vous l'avez affranchie des droits qui pesaient sur les matières premières, vous avez fait une mauvaise opération; vous avez abandonné d'excellents impôts pour en établir de lourds et de mauvais. Vous avez supprimé des impôts qui se répartissent en raison de la fortune et de la richesse de chacun, pour y substituer un impôt qui pèse également sur le pauvre et sur le riche.

Au lieu de frapper les vins, les sucres et même le café, qui joue un grand rôle dans l'alimentation de l'ouvrier, vous auriez mieux fait de conserver l'impôt sur le coton, sur la laine, sur les matières brutes.

Vous auriez été obligés de faire une part à l'industrie française, mais, en somme, comparez les deux natures d'impôts. Comment les économistes, qui croient si profondément les choses, n'ont-ils pas vu que l'ouvrier consomme très-peu de tissus? Regardez la maison de l'ouvrier. Les tentures y sont inconnues, le linge n'y est pas multiplié, les vêtements n'y sont pas renouvelés. Regardez au contraire la maison du riche, vous y trouverez tout cela à profusion, vous y trouverez les tapis, les tentures, les rideaux de soie. (Bruit. — Très-bien! très-bien! sur quelques bancs.)

Est-ce mon intérêt que je défends? J'ai payé des millions d'impôts. Je ne m'en suis pas plaint. Mais par la force même des choses, cet impôt est toujours compris dans la consommation qui pèse peu sur le manufacturier quand vous en mettez autant sur les produits étrangers. Il se répartit alors proportionnellement à la fortune de chacun. Ce sont là de bons impôts. Vous en avez établi, en échange, d'autres qui sont lourds pour tous, pour le consommateur et le producteur.

Ce que je viens de dire de la situation financière trouve sa confirmation dans l'état des fonds publics. Quand vous avez fait la conversion, vous promettiez aux porteurs de 3 0/0 qu'ils verraient la rente à 75 et 76 francs, ce qui n'a rien d'excessif puisque la rente anglaise est à 95 et 96, et que la nôtre en 1852 a été à 85 et 86. Elle est aujourd'hui à 69!

Vous parlez de prospérité générale; mais quand les valeurs mobilières sont dépréciées, d'où vient que l'on ne jette pas sur votre rente? Pourquoi est-elle toujours à 69 francs? Est-ce à votre régime économique que ce résultat est dû, ou bien à votre régime financier?

Vous le voyez, sous le rapport financier et économique, tous les résultats sont négatifs; ils sont contre vous. Quant à la vie à bon marché, quant à l'industrie, je montre-ai qu'ils sont encore bien plus négatifs. (Reposez-vous!)

(La séance est suspendue pendant quelques minutes.)

M. Pouyer-Quertier, reprenant :

Que s'est-il passé, maintenant, au point de vue de la valeur des produits? Quel bénéfice a retiré le consommateur? Dans quelle situation se trouve chacune de nos industries? Dans quelles conditions sont-elles pour produire à meilleur marché? C'est ce que je vais examiner, en montrant de nouvelles déceptions pour les négociateurs du traité de 1860.

Ils étaient convaincus qu'ils arriveraient à donner au pays la production à meilleur marché. Ils ont rencontré le renchérissement sur toute la ligne. (Marques d'approbation sur quelques bancs.)

M. Auguste Chevalier. Comme dans toute l'Europe.

M. Pouyer-Quertier. Non, pas en Angleterre. Ceux-là peuvent le savoir qui ont visité ce pays, qui y ont vécu, ceux-là surtout qui vous avez obligés d'avoir leurs maisons de commerce en Angleterre au lieu de les conserver en France, d'établir leurs comptoirs à Liverpool au lieu de les laisser au Havre, d'acheter leurs laines dans les entrepôts de Londres: Oui, ceux-là peuvent le savoir, et je suis du nombre. (Très-bien! sur plusieurs bancs.)

Vous savez ce qui s'est passé à l'égard de l'agriculture. A l'imitation de l'Angleterre, la France a rendu libre le commerce des céréales. On a discuté cette question. Je n'y reviendrai pas. Mais je ne veux pas laisser dans l'esprit de la Chambre cette pensée que la liberté du commerce a été pour un centime, pour un iota dans la réduction du prix des grains à l'époque où nous sommes. (Dénégations sur quelques bancs.)

En 1857, la liberté des céréales existait en Angleterre. On envoyait des blés de tous les pays sur les marchés de Liverpool et de Londres. Eh bien, le pain coûtait

7 sous à Londres et 6 sous à Paris. La liberté du commerce existait en Angleterre tandis que vous ne l'aviez pas en France, et cependant la France payait son pain meilleur marché que l'Angleterre.

Pourquoi? Parce que la France est un pays producteur, parce que nos fermiers avaient alors des réserves, parce qu'ils ne vendaient pas leur blé au-dessous d'un prix rémunérateur, parce qu'ils le conservaient un an, deux ans s'il le fallait. (Réclamations.) C'est ce que j'ai vu dans la Normandie et le Vexin, et c'est ce qui a fait la fortune de l'agriculture de ce pays.

Vous aviez promis aux consommateurs et aux producteurs qu'on ne verrait plus les blés à des prix extrêmes, soit en hausse soit en baisse, et je me rappelle encore les paroles que prononçait, dans la séance du 10 mars 1866, le ministre dont j'admire toujours le talent, quoiqu'il ne me persuade pas toujours. Cette prédiction s'est-elle réalisée?

La liberté commerciale ne peut pas plus que l'échelle mobile, assurer un prix constant pour le blé.

D'où vient donc cette préoccupation incessante de dégréver les produits étrangers? On prendrait vous les sommes nécessaires pour remplacer ceux que produisaient les droits sur ces produits étrangers en excédant; il faut donc retrouver quelque part l'équivalent des sommes que fait disparaître le dégrévement. Pourquoi d'ailleurs les produits étrangers sont-ils admis en France quand rien n'entre dans nos villes sans payer des droits?

Si je défonce un chemin pour l'exploitation d'un bois; d'une usine, il me faut payer une contribution industrielle. Mais si c'est un produit anglais qui passe, il n'a rien à payer! Voilà votre système et ce qu'il a produit, c'est le renchérissement de toutes choses.

Je disais en 1860 à M. Baroche: non, vous ne donnez pas la vie à bon marché. Ce n'est pas la production chère qui produit le renchérissement, au contraire, et M. Baroche me répondait: Nous voulons protéger les intérêts des consommateurs, nous ne voulons plus de cette aristocratie industrielle et qui jusqu'ici s'est emparée de tous les bénéfices. Eh bien, avez-vous donc obtenu des produits à meilleur marché? Non. Et par vos impôts, vos monopoles, vous avez fait la cherté universelle, alors que vous aviez promis la vie à bon marché.

M. Auguste Chevalier. Voulez-vous donc faire le bon marché du produit avec la cherté de la fabrication?

M. Pouyer-Quertier. Oui, et c'est ainsi que j'ai fait toute ma vie. Et vous messieurs les théoriciens, vous n'avez fait que promettre et vous n'avez rien tenu; et vous voilà obligés de dire que ce sont les événements qui en sont cause, que c'est l'Amérique, que c'est le Mexique, que ce sont toutes les nations qui vous ont empêchés de tenir vos promesses!

Je reviens maintenant au commerce spécial, et j'examinerai ensuite la situation des grandes industries dont s'est occupé hier M. le ministre du Commerce.

Pour le commerce spécial, permettez-moi de vous en donner la définition telle que la donne M. le directeur général des douanes. Le commerce spécial, d'après les tableaux de douane, se compose: à l'importation, de tout ce qui entre dans la consommation du pays, et à l'exportation, seulement des marchandises françaises ou nationalisées qui ont été exportées. Eh bien, ce commerce spécial à l'exportation se serait élevé en 1866, d'après les états, à 3 milliards 180 millions.

Si je prends le premier article du tableau, celui des soies brutes, je vois qu'elles y figurent pour 107 millions. Si, d'un autre côté, toujours d'après les statistiques du Gouvernement, je cherche le produit des cocons, je trouve 4 millions de kilogrammes, qui, au prix de 5 fr. en moyenne qui m'a été indiqué par l'honorable M. Fabre, produisent une somme de 20 millions.

Je disais tout à l'heure que la direction des douanes avait un talent de multiplication à nul autre pareil; en voici une preuve: on a récolté pour 20 millions de soies brutes en France et il en est sorti pour 107 millions! C'est là un beau résultat et je fais mon compliment aux producteurs si ces 80 millions de différence sont entrés dans leur poche.

M. le ministre d'Etat. Voulez-vous bien retirer la définition du commerce spécial à l'exportation?

M. Pouyer-Quertier. Très-volontiers, le commerce spécial à l'exportation se compose de marchandises françaises ou nationalisées.

M. le ministre d'Etat. Ou nationalisées.

M. Pouyer-Quertier. Je le sais, mais qu'appellez-vous marchandises nationalisées?

M. Ozene, commissaire du Gouvernement. Ce les qui ont payé les droits.

M. Pouyer-Quertier. Mais il n'y a pas de droit sur les soies brutes.

M. le ministre d'Etat. Il y a trente ans que les états de commerce sont ainsi rédigés, et vous venez nous accuser!

M. Pouyer-Quertier. Nous n'accusons pas. Vous voulez chercher la vérité, savoir ce qu'est votre commerce. Comment le saurez-vous avec de pareils documents? Si j'avais gardé une vieille machine datant de trente ans, vous me diriez que je suis un rotinier, qu'il faut la remplacer. Il y a longtemps que je vous demande de donner des ordres pour que vos états du commerce de la France soient autrement rédigés.

Pour les cotons il en est de même que pour les soies. Voilà des cotons de l'Inde pour 171 millions qui figurent dans vos états comme produits français. Est-ce

qu'ils payent un droit? Non. S'ils entraient dans une manufacture, ils seraient nationalisés, sans doute; mais cela ne se passe pas ainsi. Vous dites que toute marchandise qui paye un droit est nationalisée; mais quels négociants feraient donc cette opération d'importer pour réexporter s'il fallait payer un droit?

Quoi! lorsque nous récoltions pour 120 millions de soie, nous en exportions moins, d'après la douane, que nous n'en exportons aujourd'hui, alors que notre production est malheureusement réduite à 20 millions? Est-ce acceptable? Si c'est de la même manière qu'est traitée la comptabilité des finances de l'Etat, cela est effrayant. (Approbation sur quelques bancs. — Réclamations sur un grand nombre d'autres.)

Revenons donc à la vérité. Au lieu de 3 milliards 500 millions, disons que le commerce spécial arrive à 2 milliards 200 millions.

M. Thiers. Il faudrait faire expliquer le mot de produits nationalisés.

M. le ministre d'Etat. Tout de suite, si vous le permettez.

M. Pouyer-Quertier, Volontiers.

M. le ministre d'Etat. Il y a, dans les tableaux des douanes qui sont les tableaux du mouvement commercial, et non pas du mouvement industriel, et qui constatent non pas des opérations industrielles, mais le fait matériel des entrées et des sorties, il y a, dis-je, trois natures d'opérations constatées: les opérations d'entrepôts, qui comprennent les admissions temporaires et les sorties qui en résultent; puis, le transit; enfin, le commerce spécial.

Le transit, d'une frontière à l'autre, est constaté par un certificat, un acquit à caution qui accompagne la marchandise. Cette opération amène-t-elle la constatation d'une entrée et d'une sortie, comme l'a dit M. Pouyer-Quertier? Nullement. Y a-t-il là un ami qui entre puis qui sort, total deux amis? Non. Il n'y a qu'une tonne qui transite. (C'est vrai!)

Il y a une deuxième opération: l'entrepôt, qui correspond, dans les tableaux, aux mots: commerce général. La marchandise alors en transit n'est destinée à la consommation, elle reste sur la frontière, à l'entrepôt. Elle est déclarée, et elle attend sa destination. C'est un fait fréquent. Dans cette situation d'attente, elle change fort souvent de propriétaire. Quand elle sort définitivement, il faut bien constater la sortie comme on a constaté l'entrée. C'est là du commerce général.

Maintenant qu'est-ce que le commerce spécial? Quelle est la valeur des mots marchandises nationales, marchandise nationalisée? Un négociant a acheté de la soie en Chine; il veut l'envoyer à Lyon. Elle n'a pas été déclarée; elle reste indécise entre le commerce extérieur et le commerce intérieur; mais elle entre, elle est à ce moment nationalisée, qu'elle paye ou qu'elle ne paye pas un droit. (Mouvements divers.)

Dans les tableaux de douane, je le répète, il s'agit seulement de constater les opérations commerciales. Eh bien, voilà une marchandise qui entre sans déclaration d'entrepôt: elle doit être réexportée pour être vendue au dehors. C'est une opération de commerce spécial; elle est donc portée comme nationalisée. (Nouveau mouvement.) Autre ment, comment constater le mouvement commercial du pays? Et les tableaux de douane n'ont pas d'autre but que de faire cette constatation.

Je connais un fabricant qui, ayant acheté du coton et l'ayant apporté dans ses magasins, s'aperçut, au moment de fabriquer, qu'il pouvait vendre 7 fr. à Liverpool ce qu'il avait payé 4 fr. au Havre. C'est un fait très légitime, sans doute; mais, je le demande, est-ce là du transit ou bien du commerce? et vous ne voulez pas qu'on constate cette opération! Mais c'est là le commerce dont vit Liverpool.

Comment! lorsque nous sommes arrivés à acheter en Chine 200 millions de soies, lorsque nos négociants, après avoir amené cette soie en France la répandent sur le marché européen; lorsque c'est là une source considérable de bénéfices, nos tableaux ne constateront pas le fait dans l'intérêt du pays? (Très-bien! très-bien!) Mais c'est là le commerce!

Cette expression de marchandises nationalisées est une expression traditionnelle, comme la définition du commerce spécial; on s'en sert depuis trente ans.

M. le baron Lesperut. C'est possible; mais pas pour arguer de la prospérité de nos industries.

M. le ministre d'Etat. On dit: Mais ces tableaux sont une machine compliquée, pourquoi ne pas simplifier? — L'abord ce serait détruire un fait commercial que nous ne pouvons supprimer; ensuite ce serait rendre entre le passé et le présent toute comparaison impossible. **M. Thiers.** La comparaison, c'est ce qu'on a voulu. (Bruit.)

M. le ministre d'Etat. Il faut que la comparaison soit possible d'année à année, de période à période. J'ajoute que constamment les mêmes définitions sont inscrites en tête des tableaux du commerce, afin qu'on puisse toujours les consulter sans confusion.

Maintenant dites que ces opérations sont purement commerciales, que ce ne sont pas des opérations industrielles, vous avez raison; mais les tableaux de douanes ne sont que des tableaux de commerce. Pour me rendre compte du mouvement industriel, ne pouvant le trouver dans les tableaux de douanes, qu'ai je fait pour mon compte? J'ai pris, par exemple, les laines qui sont entrées au commerce spécial, puis celles qui sont sorties au même commerce, et j'ai obtenu ainsi la quantité manufacturée. Les tableaux de douanes sont donc simples et clairs pour qui veut